

G E V E S

Inscription des variétés

Une réglementation en évolution permanente

Christian LECLERC : christian.leclerc@geves.fr

Muriel LIGHTBOURNE : muriel.lightbourne@geves.fr

www.geves.fr



Inscription des variétés : une réglementation en évolution permanente

- **Des objectifs et des conditions d'inscription clairement définis**
- **Une réglementation nationale en interaction avec la législation européenne**
- **Inscription des variétés :**
 - **Une évolution permanente de la VAT**
 - **De nouveaux défis à relever**

Une évolution permanente sans « révolution »



Des objectifs et des conditions d'inscription clairement définis

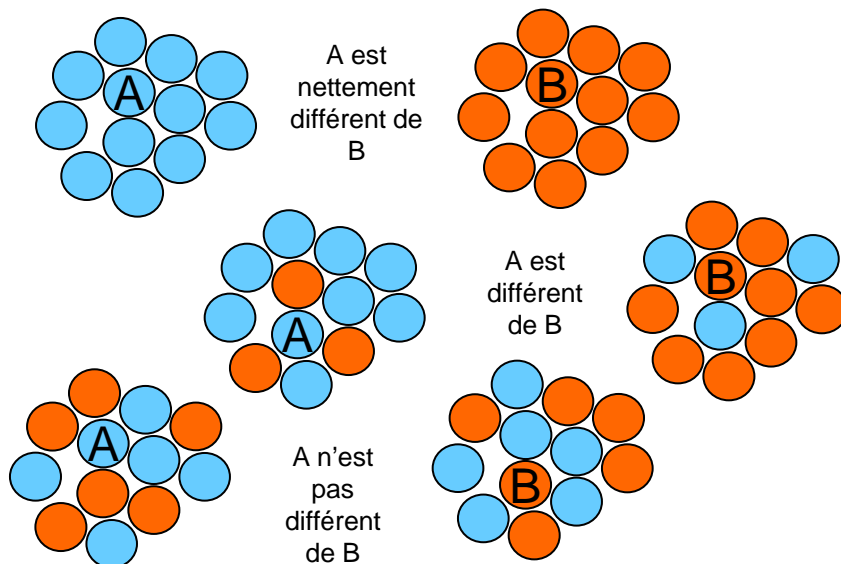
- **L'inscription au catalogue garantit à l'utilisateur que la variété qu'il a choisie est distincte de toute autre variété déjà inscrite et possède une valeur culturelle et d'utilisation suffisante.**
 - **Conformément aux directives européennes, chaque Etat membre est chargé d'organiser les études techniques,**
 - **En France, l'inscription d'une variété relève d'une décision du Ministère chargé de l'Agriculture publiée au Journal Officiel,**
 - **Le Ministère s'appuie sur les avis d'un comité consultatif, le Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS), et les résultats des expérimentations conduites par le GEVES.**

La variété nouvelle doit être avant tout distincte, identifiable et tracable

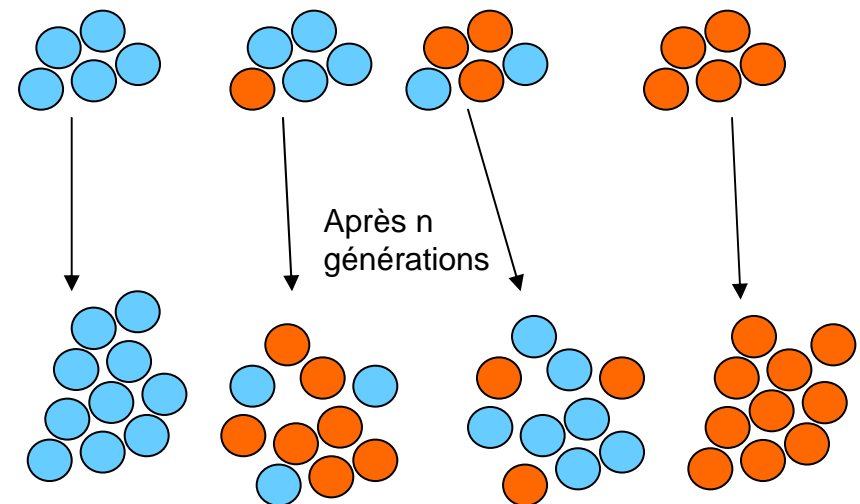
■ Pour être inscrite au Catalogue, une nouvelle variété doit être :

- Distincte (D)
- Homogène (H)
- Stable (S)

L'homogénéité permet de distinguer

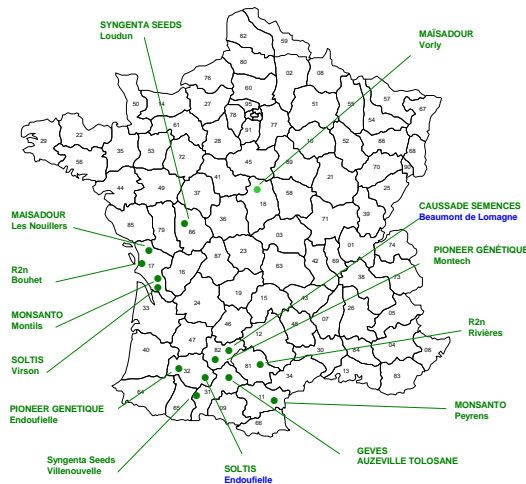


L'homogénéité est gage de stabilité



L'évaluation VAT s'inscrit dans un continuum avec la post inscription

- Pour être inscrite au Catalogue, une nouvelle variété doit posséder une valeur culturelle et d'utilisation suffisante (VAT) :
 - Pour les plantes de grandes cultures,
 - Comparée aux variétés les plus utilisées,
 - En rendement, adaptation aux conditions de milieux, résistance aux bioagresseurs, aptitudes technologiques,
 - Comme première évaluation utile aux acteurs du développement.



- Une expérimentation VAT
 - par grande région de production
 - dans un réseau de 10 à 20 lieux
 - pendant 2 à 3 ans
 - selon des protocoles adaptés à chaque espèce ou type variétal
 - avec 900 à 1 000 variétés étudiées chaque année et 20 à 25% de variétés acceptées VAT

Une réglementation nationale en interaction avec la législation européenne

Services et organismes en charge de la réglementation et de l'étude des variétés et des semences

Au niveau international

Union pour la Protection
des Obtentions Végétales
UPOV

Office Communautaire
des Variétés Végétales
OCVV

Union Européenne
DG San Co
UE

International Seed Testing
Association
ISTA

Au niveau national

Ministère chargé de l'Agriculture

Groupement National
Interprofessionnel des Semences
GNIS

Comité pour la Protection
des Obtentions Végétales
CPOV

Comité Technique Permanent de la Sélection
des plantes cultivées
CTPS

Service Officiel de Contrôle
et de Certification
SOC

Groupe d'Etude et de Contrôle
des Variétés et des Semences
GEVES

San Co : Santé et Protection du Consommateur

— Relation fonctionnelle
—> Tutelle



Le CTPS accompagne et oriente le progrès génétique

■ Le CTPS, c'est :

- **Un Comité Plénier, un Comité Scientifique, 14 sections spécialisées et près de 800 experts toutes espèces confondues,**
- **Une évaluation objective sur des observations et mesures obtenues selon des protocoles clairement définis et contrôlés,**
- **Des règles de décision conformes à des règlements techniques publiés au Journal Officiel,**
- **Une instance consultative permettant à l'Etat de définir, de mettre en œuvre et de faire évoluer sa politique « variétés, semences & plants »**



Le CTPS accompagne et oriente le progrès génétique

■ Accompagner et orienter le progrès génétique, c'est :

- Utiliser la chaîne de connaissance du CTPS pour traduire les orientations politiques en marges de progrès accessibles par la génétique,
- Intégrer les nouvelles demandes des filières et de la société en veillant à conserver les objectifs fondamentaux de rentabilité et de pérennité,
- Assurer la mise à disposition du progrès génétique au niveau de l'agriculteur et plus généralement de l'utilisateur
- Maintenir la diversité génétique par la constitution de larges collections de référence, outils indispensables à la reconnaissance du progrès génétique et des efforts de recherche et de conservation



Le CTPS en cohérence avec la politique européenne des semences

■ C'est :

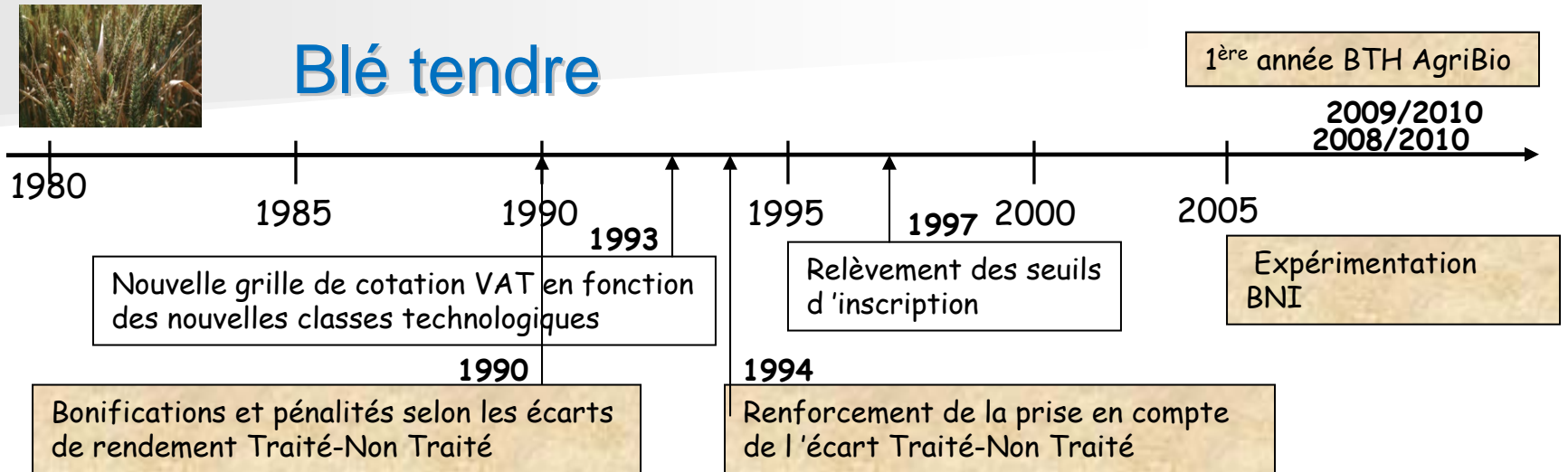
- Participer à la rédaction des textes nationaux adaptant les directives communautaires,
- Défendre les propositions françaises visant à faire évoluer les textes communautaires,

□ Et plus particulièrement en VAT :

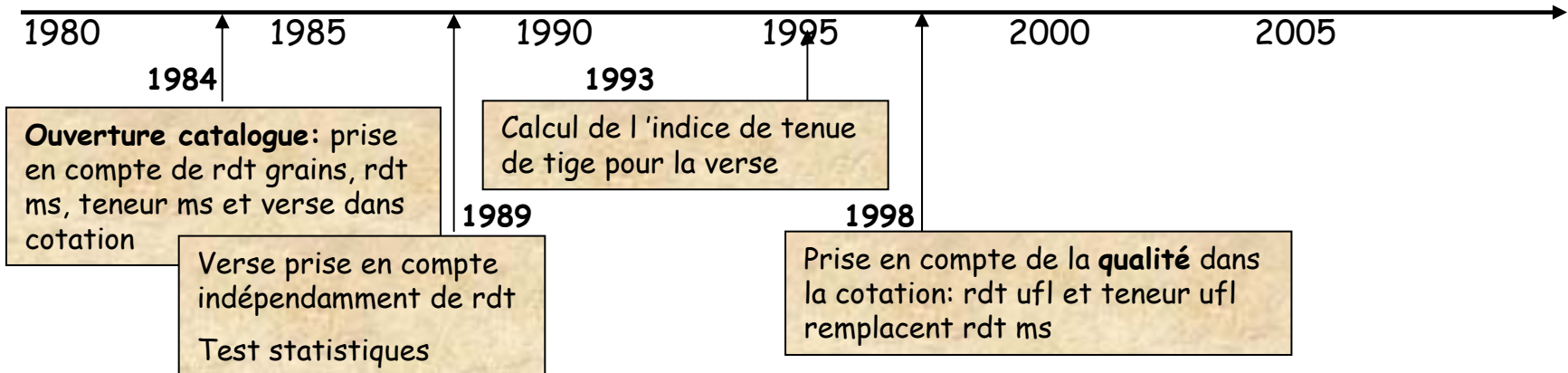
- Contribuer aux travaux d'optimisation des directives entrepris par la Commission Européenne,
- Evaluer l'impact de chaque nouvelle orientation du système français d'inscription sur son attractivité par rapport aux systèmes des autres Etats membres.

Inscription des variétés : Une évolution permanente de la VAT

Blé tendre

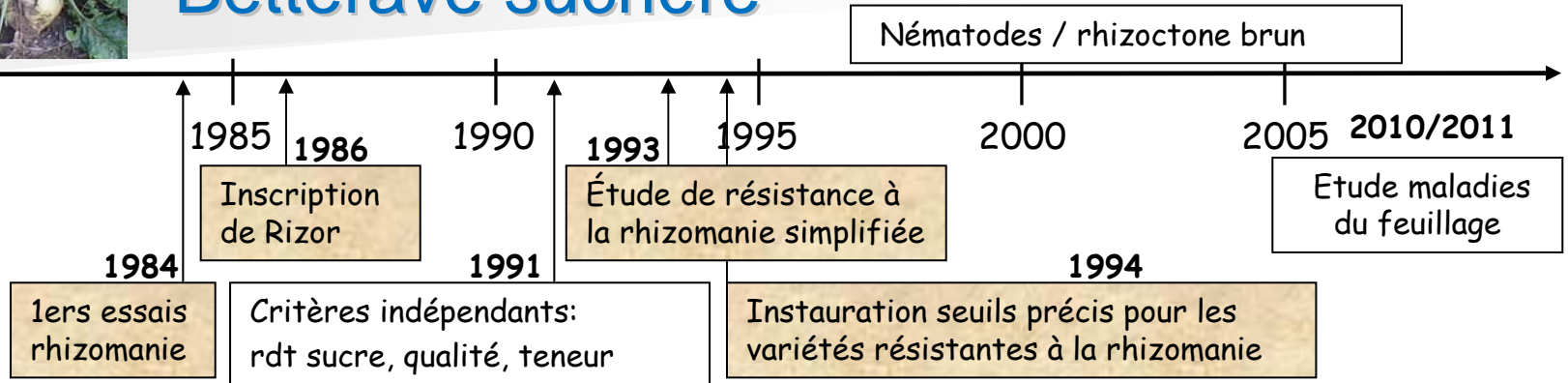


Maïs fourrage

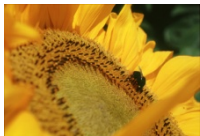


Inscription des variétés : Favoriser l'innovation variétale

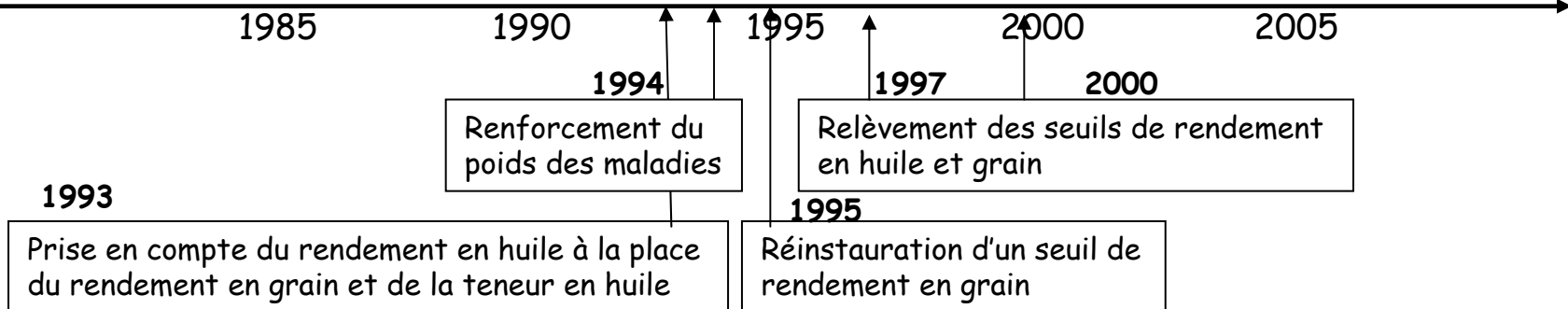
Betterave sucrière

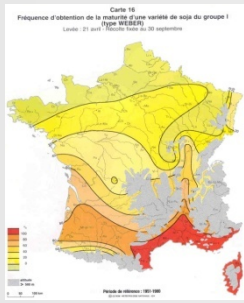


Tournesol

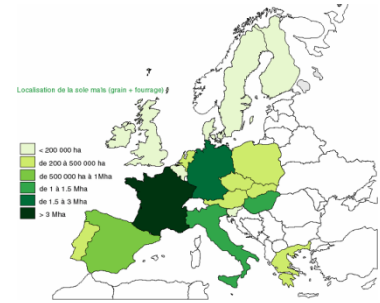


Teneur en acide oléique : 1989 : 1^{ère} variété inscrite avec 64% mais rdt faible et sensibilité maladies / 1989-91 : seuil rdt à 90% / 1993 : seuil rdt classique => pas d'inscription jusqu'en 1999 / > 1999 : cumul résistances + rdt + teneur mini à 75%





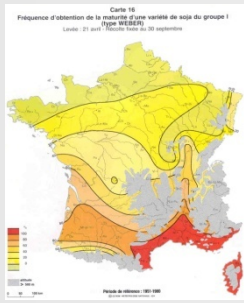
Inscription des variétés : De nouveaux défis à relever



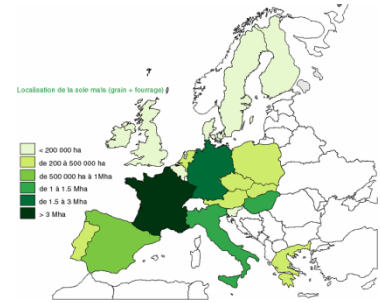
**Grenelle de l'environnement, Plan Ecophyto 2018,
changement climatique, santé, biodiversité, ...**

le CTPS y répond en :

- **Orientant le progrès génétique vers de nouveaux objectifs :**
 - **Permettre à la diversité des variétés proposées d'exprimer leur comportement spécifique dans des contextes agricoles variés,**
 - **Renforcer les critères de résistance ou de tolérance aux bioagresseurs,**
 - **Améliorer la connaissance des variétés et conforter le continuum entre l'inscription et la post inscription,**
 - **Développer des réseaux d'expérimentation à l'échelle européenne,**
 - **Renforcer la communication et l'information sur les critères d'inscription utilisés et sur les résultats obtenus.**



Inscription des variétés : De nouveaux défis à relever



Grenelle de l'environnement, Plan Ecophyto 2018,
changement climatique, santé, biodiversité, ...

le CTPS y répond en :

■ Accompagnant une évolution permanente sans « révolution » :

- Répondre aux défis à relever au même titre que l'agronomie, les systèmes de cultures et la gestion des ressources génétiques,
- Toujours rechercher la meilleure adéquation entre besoins exprimés, capacité d'innovation et attractivité du catalogue français,

et sans jamais baisser la garde sur la productivité et la qualité
technologique et sanitaire de la production agricole,

garantes de la rentabilité et de la pérennité économique
de l'agriculture et de ses filières.



2009

Le siege du GEVES et l'unité technique de « La Minière » arrivent à Angers

Le nouveau siège à Beaucouzé

La nouvelle unité technique de « L'Anjouère » près Angers

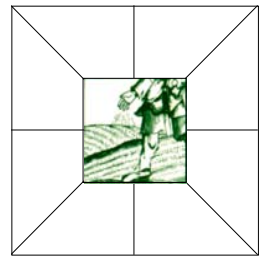


2009

Le GEVES est certifié ISO 9001 version 2008 pour ses activités sur les variétés et les semences

Merci de votre attention

GEVES
Rue Georges Morel
BP 90024
49071 BEAUCOUZE Cedex
France
Tel : +33 (0) 2 41 22 86 00
Fax : +33 (0) 2 41 22 86 01
www.geves.fr



G E V E S

